

**Arrêté temporaire n°2025-06-T-1193
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

CEREMONIE AUTOUR DE LA FÊTE NATIONALE

THOMAS RAVIER, MAIRE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu la délibération N° 2020-053 du 23 Mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;
Vu l'arrêté modificatif N° A_2023-433 (à l'arrêté A_2023-057) donnant délégation à l'Adjointe au Maire Déléguée au Développement et gestion du patrimoine immobilier - voiries et leurs dépendances - stationnement, Madame Pascale REYNAUD,

Considérant que cérémonie nationale rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 12/07/2025 RUE DE LA PAIX, BOULEVARD JEAN JAURES, RUE DE LA BARMONDIERE, RUE DE LA REPUBLIQUE, RUE PAUL BERT et RUE DE LA SOUS-PREFECTURE

ARRÊTE

Article 1. **Le 12/07/2025, le stationnement des véhicules est interdit**

- **RUE DE LA PAIX, de la rue Paul Bert jusqu'à l'Allée des Cordeliers**
- **RUE DE LA SOUS-PREFECTURE, de la rue de la Paix jusqu'à la rue Barmondière**
- **BOULEVARD JEAN JAURES CÔTE EST sur 50 mètres linéaires.**
- **RUE DE LA BARMONDIERE, de la rue de la sous Préfecture jusqu'à la rue Paul Bert**
- **RUE DE LA REPUBLIQUE, de la rue de la sous Préfecture jusqu'à la rue Pierre Morin(D504)**
- **RUE PAUL BERT, de la rue Georges Gagnepain jusqu'au boulevard Gambetta**
- **RUE DE LA PAIX parking situé au sud de l'Hôtel de Ville**
- **RUE GRANGE BLAZET (sur la totalité du parking de covoiturage situé au sud-ouest de la rue)**
- **RUE GRANGE BLAZET coté ouest (entre la rue Polot et l'avenue Edouard Herriot)**

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'évènement, véhicules de police et véhicules de secours.

Article 2. **Le 12/07/2025, la circulation des véhicules est interdite de 17 h 00 à 20 h 00 :**

- **RUE DE LA PAIX, de la rue Paul Bert jusqu'à l'Allée des Cordeliers**
- **RUE DE LA SOUS-PREFECTURE, de la rue de la Paix jusqu'à la rue Barmondière**
- **RUE DE LA REPUBLIQUE, de la rue sous Préfecture jusqu'à l'Allée des Cordeliers**

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours.

Dispositif anti bâliers rue de la Paix et rue e la sous-Préfecture. Des véhicules seront stationnés en travers de la route, permettant aux secours d'accéder en permanence.

Article 3. Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures quant à la préservation du Domaine Public et veiller à respecter le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Toutes les précautions nécessaires devront être prises en ce qui concerne la sécurité des piétons.

Le sol ne devra en aucun cas être dégradé ou sali. Toute remise en état du domaine public liée à cette manifestation sera facturé au pétitionnaire le cas échéant.

Tout accident ou incident provenant du fait de la présence de cette manifestation seront sous la responsabilité du pétitionnaire.

Article 4. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

Article 5. le Directeur Général des Services Techniques, la Commissaire de Police Nationale et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 30 juin 2025

L'Adjointe au Maire de Villefranche-sur-Saône

Pascale REYNAUD Adjointe Déléguée au
Développement et gestion du patrimoine immobilier -
voies et leurs dépendances - stationnement

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif en ligne sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel, le titulaire d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant



*r internet, à l'adresse
s, de rectification, d'effacement ou*



Cabinet du Maire

Cérémonie autour de la Fête nationale

Parvis de l'hôtel de ville – 183 rue de la Paix

samedi 12 juillet 2025, 18h30 et 19h15

Présentation :

La Ville de Villefranche-sur-Saône organise chaque année, en partenariat avec le Département du Rhône, une cérémonie visant à célébrer la Fête nationale.

Cette cérémonie militaire a pour objectif de mettre à l'honneur et de remercier les femmes et les hommes qui, tout au long de l'année, assurent les secours et la sécurité des habitants. Ainsi, les forces de sécurité et de défense présentes sur le territoire, ou avec lesquelles la ville entretient un lien particulier, sont invités à participer à cette cérémonie.

Cette année quelques adaptations : changement du départ du défilé fixé au 582 rue Grange Blazet. Le trajet du défilé est également modifié. Les horaires de la cérémonie sont donc adapté car le parcours est légèrement plus long.

Déroulé prévisionnel :

18h00 : rassemblement défilé au 582 rue Grange Blazet (parking covoitfrage derrière station Esso pour mise en place), véhicules stationnés en amont du parking le long de la rue Grange Blazet

18h15 : mise en place du défilé sur le parking covoitfrage (582 rue Grange Blazet)

18h15 : arrivée des autorités du 1^{er} rang (parvis hôtel de ville au 183 rue de la paix)

18h30 : début du défilé pédestre et motorisé (départ rue d'Anse)

19h15 : début de la cérémonie publique

19h17 : revue des troupes (AMP seule)

19h20 : remise de décos (une croix du combattant + sapeurs-pompiers)

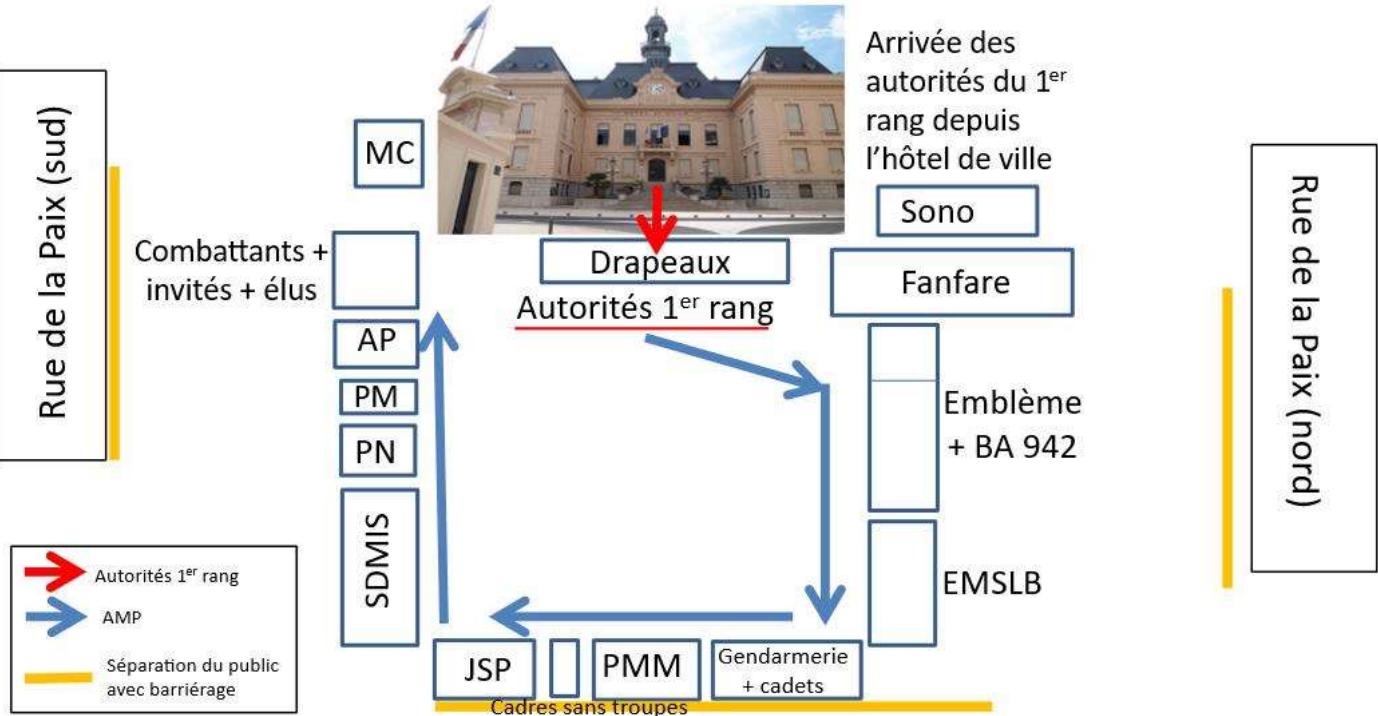
19h30 : allocutions (1 jeune lycéen + Maire + Président Département + Député + Représentant de l'Etat)

19h50 : salut à la musique et aux drapeaux (toutes les autorités du 1^{er} rang)

20h15 : fin de cérémonie et vin d'honneur

Plan et protocole :

Cérémonie autour de la Fête nationale – samedi 12 juillet 2025 Protocole et dispositif parvis hôtel de ville



10 autorités prévues : Représentant de l'Etat / Maire / Député / Président du Département du Rhône / C1 BA 942 Lyon Mont Verdun / Marine / Gendarmerie / Commissaire de police / Pompiers / Directrice de la maison d'arrêt de Villefranche

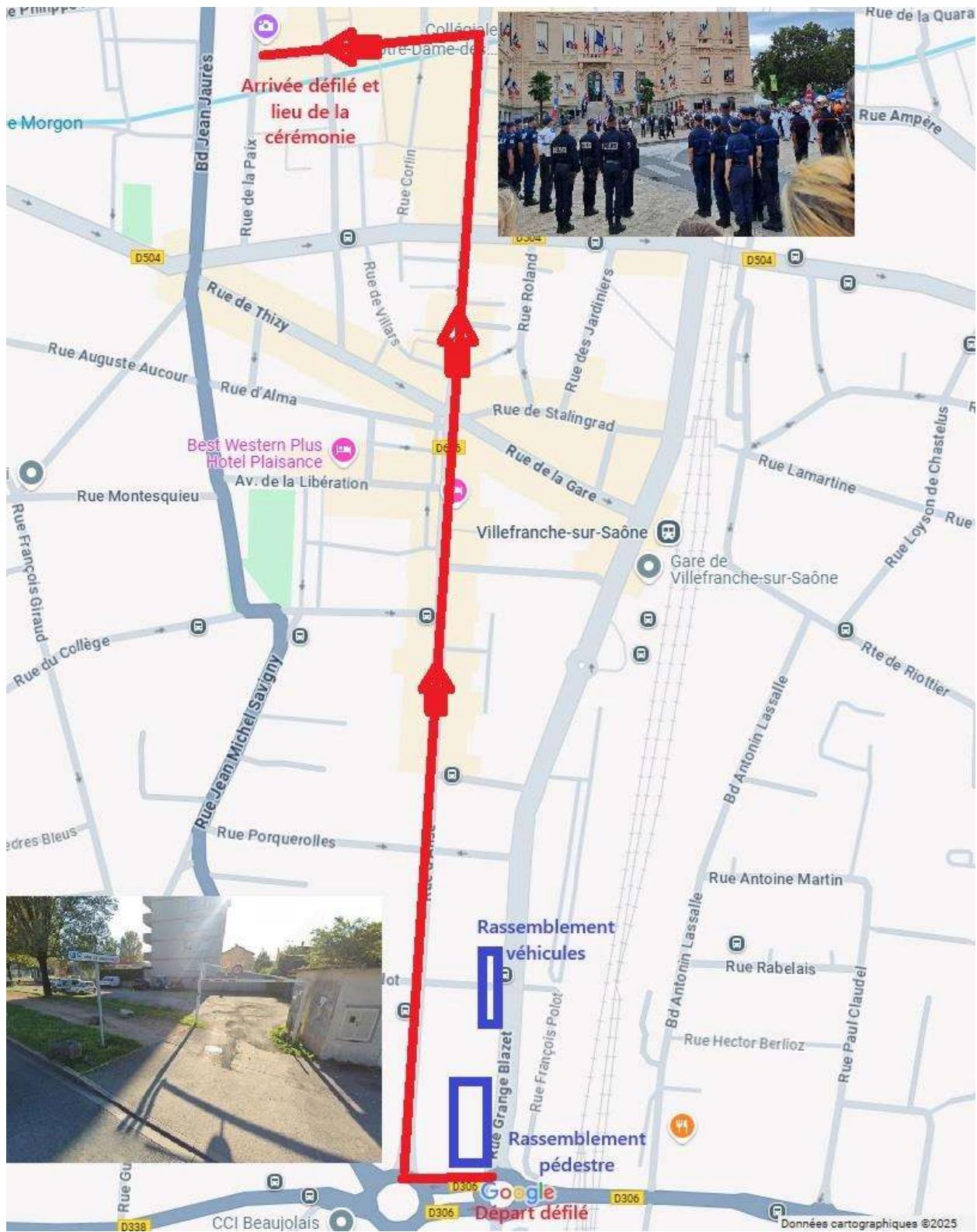
Focus défilé

Trajet :

(Départ) Aire covoiturage 582 rue Grange Blazet
Rond-point des chantiers
Rue d'Anse
Rue Nationale
Rue de la Sous-Préfecture
Rue de la Paix (Arrivée)

Ordre du défilé 2025 :

pédestre : Fanfare – BA 942 – EMSLB – PMM - Cadets gendarmerie - SDMIS – JSP – Administration pénitentiaire
motorisé : Gendarmerie (motos + fluviale) – Police nationale - SDMIS



Sécurité de l'événement

La sécurité est assurée par un dispositif anti véhicules béliers rue de la Paix et rue de la sous-préfecture (fermeture à 17h00). Des véhicules seront stationnés en travers de la route, permettant aux secours d'accéder en permanence.

Présence de la police municipale armée, postée à proximité du personnel en uniforme. Le lieu de la cérémonie est sous vidéoprotection. Agents présents durant la cérémonie au centre de supervision urbaine.

Possibilité pour les autorités de stationner leurs véhicules au plus près de la cérémonie, arrivée par le sud de la rue de la paix, puis stationnement réservée le long des jardins sud (10 emplacements).

Possibilité pour le personnel en uniforme de stationner des camionnettes ou des bus boulevard jean Jaurès à l'arrière de l'hôtel de ville.

Présence deux deux infirmiers des pompiers équipés pour porter les premiers secours en cas de besoin (malaise,...). Présence d'un médecin cette année.

En cas de fortes chaleurs, des bouteilles d'eau seront mises à disposition du personnel ayant défilé avant de commencer la cérémonie (coupure de 10 min).